



GRAND PARIS

Quel sera le scénario retenu après les municipales?

«**Q**uand Paris éternue, c'est toute l'agglomération qui s'enrhume»: le diagnostic de Claude Pernès, président de l'Association des maires d'Ile-de-France, ne souffre plus aucune contestation. Chacun, de l'Elysée à l'hôtel de ville de Paris, croit désormais à la nécessité d'une gouvernance de la «zone dense». Mais sur quel périmètre géographique? Dans quels domaines? Le logement, le transport, le développement durable ou économique? Avec quels outils de redistribution fiscale? Et pour quelles conséquences sur le «meccano» institutionnel? La discussion, où se mêlent des considérations historiques, territoriales et politiques, sera au cœur des élections municipales et cantonales de mars.

La piste d'une communauté urbaine du cœur d'agglomération, un temps envisagée par l'Elysée, paraît moins tenir la corde.

Alors que le sénateur Dallier, prône notamment la fin des départements, la région privilégie une solution a minima.

Avant, sans doute, de prendre une tournure plus précise, au second semestre. Gros plan sur les trois principaux scénarios présentés par Daniel Béhar, consultant au sein de la coopérative Acadie, à l'occasion de la convention de l'Assemblée des communautés de France (ADCF).

Une communauté urbaine

Selon cette trame, qui semble recevoir les faveurs de Patrick Devedjian,

président (UMP) du conseil général des Hauts-de-Seine, une communauté urbaine, comme dans les grandes métropoles régionales (Lille, Lyon, Marseille, etc.), est créée. La nouvelle entité, proche de l'expérience d'Amsterdam, embrasse la capitale et ses 29 voisines (3,4 millions d'habitants au total). La ville-centre (2 150 000 hab.) domine la communauté, représentant 91 sièges sur 140, contre 5 à Boulogne et 4 pour Saint-Denis. L'intitulé sou-

vent donné à cette configuration, «Hausmann II», indique toute la difficulté de la tâche. De l'œuvre du préfet de Napoléon III, dont Nicolas Sarkozy invoque «l'esprit», les villes de banlieue ont retenu l'annexion en 1860 des communes de Belleville, Grenelle, Vaugirard et La Villette. Le dispositif intercommunal traditionnel est-il, en sus, adapté à cette aire si singulière? Au moment de la loi du 12 juillet 1999, le Parlement avait tranché la question par la positive. «L'Ile-de-France eut mérité une loi particulière», juge, aujourd'hui, Jean-Pierre Chevènement (MRC), alors ministre de l'Intérieur. L'ADCF plaide, en écho, pour «un traitement spécifique». «Paris est la seule agglomération de France à ne pas avoir de communauté urbaine. Alors qu'elle

Ce qu'ils en pensent

«Partager la taxe professionnelle»



Pierre Mansat, maire adjoint (PCF) de Paris, chargé des relations avec la banlieue

«Le monde politique a raté, ces trente dernières années, le passage de la région parisienne à une logique de métropole. Depuis décembre 2001, Paris, en lien étroit avec la région, les conseils généraux et les communes, a rompu avec sa politique d'isolat. Quand on évoquait la gouvernance métropolitaine, on nous répondait "Gross Paris" (*). Ce n'est plus le cas. La question d'une taxe professionnelle unique est posée. Paris et les Hauts-de-Seine disposent de 80% des bases de la TP pour 60% de la population, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne bénéficient de 20% pour 40% des habitants. Paris est prête à partager ses ressources de TP. Mais Paris métropole ne pourra voir le jour sans une démarche équivalente à celle des Hauts-de-Seine...»

(* Ndlr: nom du commandement régional allemand entre 1940 et 1944.

«Refuser tout ersatz d'intercommunalité»



Patrick Devedjian, député et président (UMP) du conseil général des Hauts-de-Seine

«Je suis favorable au Grand Paris. Paris est la seule grande ville de France à ne pas se situer dans un processus d'intercommunalité. Elle est en train d'étouffer dans le corset de fer du périphérique et dans la vision mal-tusienne qu'en ont ses élus. Aujourd'hui, il n'y a besoin d'aucune nouvelle loi pour entrer dans un processus intercommunal. Compte tenu de la complexité, de l'imbrication politique, je pense, malgré tout, que cela doit se faire de manière négociée et concertée. La Conférence métropolitaine lancée par la mairie de Paris est un ersatz d'intercommunalité. C'est un lieu de discussion, mais en aucun cas un lieu de décision. Bertrand Delanoë a constitué la Conférence métropolitaine afin d'éviter de créer une communauté urbaine.»



Un enjeu électoral

Partisan d'une communauté urbaine à l'orée de sa campagne victorieuse de 2001, Bertrand Delanoë, maire (PS) de Paris, se montre aujourd'hui plus prudent, prenant acte « des réactions hostiles des maires de banlieue ». A l'heure de dresser son bilan, il met en avant la Conférence métropolitaine, espace de réflexion auquel ont pris part une soixantaine de collectivités. Son adversaire (UMP), Françoise de Panafieu, parle de « politique du plus petit dénominateur commun » et prêche, dans son pré-projet, en faveur d'une « communauté urbaine ».

est la plus grande et stratégique des régions, l'intercommunalité y crée des périmètres sans substance », avait lancé Nicolas Sarkozy, le 26 juin. Le 17 septembre, l'ancien président des Hauts-de-Seine a rappelé son désir que « le Grand Paris » voit le jour mais, cette fois, sans prononcer le terme de communauté urbaine. « Ce n'est pas un hasard, éclaire Roger Karoutchi, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement et

6,2
MILLIONS D'HABITANTS
POUR UNE COMMUNAUTÉ
REGROUPEMENT PARIS
ET LES DÉPARTEMENTS
DE LA PREMIÈRE COURONNE

patron du groupe UMP au conseil régional d'Ile-de-France. Il ne faut pas tuer la région au profit d'une communauté urbaine. »

Une communauté « new look »

C'est le canevas maximaliste, prôné au premier chef par Philippe Dallier (1), sénateur maire (UMP) des Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). La communauté, assez similaire à Metropolis (New York), intègre les 124 communes des départements de la première couronne (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) pour

enfanter un géant de 6,2 millions d'habitants. Certains, plutôt marginaux, tel Manuel Valls, député maire (PS) d'Evry (Essonne), souhaitent que l'ensemble s'étende jusqu'aux villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Evry, Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines). Quoi qu'il en soit, la question du maintien des conseils généraux de la petite couronne, créés dans les années 60, au moment de la sup-

« Supprimer les conseils généraux »



R. DELALANDE/JDD GAMMA

Philippe Dallier, sénateur maire (UMP) des Pavillons-sous-Bois, chargé d'un rapport sur le Grand Paris

« Le Grand Paris ne pourra pas être un établissement public de coopération intercommunale ou une communauté urbaine à la mode des années 70. Il devra être une collectivité locale de plein exercice, qui, à la faveur de la suppression de la clause de compétence générale, envisagée par la commission "Lambert", interviendra dans des domaines limités : logement, transports et développement économique. Le Grand Paris aura vocation à mettre fin à l'empilement des structures. Je pense qu'il regroupera Paris et les communes des trois

départements limitrophes, maintenant ces dernières mais supprimant les trois conseils généraux concernés et les intercommunalités. Ainsi, tomberont les barrières mentales et cessera l'augmentation galopante de la fiscalité locale en Ile-de-France. »

« Associer la région à la réflexion »



P. MARAIS

Jean-Paul Huchon, président (PS) de la région Ile-de-France

« La région ne se met pas en travers des besoins d'intercommunalité autour de Paris. C'est l'esprit de notre commission ad hoc présidée par Jean-Paul Planchou, conseiller régional. Les conseils généraux et les communautés d'agglomération se posent, de leur côté, la question de leur avenir. Un débat très lourd sur la solidarité financière va avoir lieu. Aujourd'hui, nous ne savons plus quelle est la position de l'Etat. Quoi qu'il en soit, la future entité ne sera pas une communauté urbaine. Cela obligerait les uns et les autres

à trop de contraintes. Il faudra, dans tous les cas, y associer la région. Si nous, élus, parvenons à nous entendre, il sera beaucoup plus difficile au pouvoir central d'imposer des solutions à la manière du baron Haussmann. »

A la veille des élections municipales, trois hypothèses se profilent

■ ■ ■ pression du département de la Seine, paraît posée. « Ils ne correspondent pas à des bassins de vie. Du fait de leur découpage, leurs préoccupations s'avèrent davantage politiques que liées au développement territorial. Ils sont un frein à toute évolution », cingle Philippe Laurent, maire (divers droite) de Sceaux et... conseiller général des Hauts-de-Seine. Christian Favier, président (PCF) du Val-de-Marne, s'oppose à ces vues, dénonçant « un réel danger de développement d'une Ile-de-France à deux vitesses ».

« La métropole, c'est la région », se

535

**MILLIONS D'EUROS
ENVIRON POUR LA DGF
D'UN GRAND PARIS**

plaît à répéter Jean-Paul Huchon, président (PS) de la région Ile-de-France. Au fil des années 2000, le conseil régional a accédé à la présidence du Syndicat des trans-

ports d'Ile-de-France et, surtout, est chargé d'adopter le schéma directeur régional d'Ile-de-France (Sdrif). Il n'entend pas abandonner ses prérogatives.

Le coût très élevé de l'opération représente aussi un obstacle. L'Etat verse au profit des communautés urbaines une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 86,50 euros par habitant en moyenne. Sur cette base, la DGF d'un Grand Paris de 6,2 millions d'habitants s'élève à plus de 535 millions d'euros, contre 525 millions pour l'ensemble des communautés urbaines.

Une formule souple

La solution minimaliste dite de « la Marguerite », à laquelle adhère Jean-Paul Huchon, vise à recomposer un paysage intercommunal très éclaté. Un peu à la façon du Grand Londres, Paris métropole compte alors plusieurs étages. Le rôle des districts de la mégalopole britannique est assumé par des communautés d'agglomération vastes et cohérentes. Les conseils généraux sont maintenus. Une entité centrale chapeautant le tout: un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités, région comprise, est évoqué. Le mode d'orga-

Des décisions à la fin de l'année

Nicolas Sarkozy l'a annoncé le 26 juin, à Roissy. Un Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (Ciact) sera dédié à l'Ile-de-France fin 2008. A l'ordre du jour: le schéma directeur régional d'Ile-de-France (Sdrif), contesté par le gouvernement, et « le Grand Paris ». Roger Karoutchi, proche du chef de l'Etat, parle d'une « loi-cadre » et d'une structure « à mi-chemin entre le syndicat intercommunal et la communauté urbaine, regroupant près de 100 communes, soit environ 5 millions d'habitants ». Les représentants des collectivités participant à la Conférence métropolitaine, à quelques notables exceptions près (Rosny-sous-Bois, Sceaux, Vanves, Vincennes, etc.), placés dans l'orbite de l'opposition nationale, se rencontreront, en juin, pour des Assises de l'agglomération parisienne. Objectif: parvenir à un accord, avant le Ciact, sur les contours de ce qu'ils dénomment « Paris métropole ».

nisation de l'Association des collectivités territoriales de l'est parisien (Actep) sert également de matrice. Mais comment un pouvoir faible peut-il peser au sein de la zone dense où, du fait de la très forte concentration d'élus d'envergure nationale, les rapports entre voisins sont souvent frappés du sceau de la méfiance? Les territoires des groupements à fiscalité propre représentent 39% de la population des trois départements de la petite couronne, contre 91% sur le plan national. L'intercommunalité, quand elle finit par voir le jour, secrète, plus qu'ailleurs, des micro-entités « défensives », telles les communautés de communes de Charenton-le-Pont – Saint-

Maurice (Val-de-Marne) et de Châtillon – Montrouge (Hauts-de-Seine), émanations de deux communes. Jean-Marc Offner, chercheur au CNRS (2), estime qu'il s'agit, en partie, d'un faux débat. Selon lui, le Grand Paris doit intégrer l'Etat à sa gouvernance. Il a vocation à incorporer telle ou telle collectivité, tel ou tel syndicat intercommunal (transports, eau, déchets, etc.) en fonction de ses différents périmètres d'interventions. Une approche pragmatique. Mais pas forcément très lisible pour le citoyen.

Jean-Baptiste Farray

(1) Chargé par l'Observatoire de la décentralisation d'un rapport sur l'avenir institutionnel du Grand Paris.

(2) Auteur de l'ouvrage « Le Grand Paris », n°942, novembre 2007, Documentation française.

Ce qu'ils en pensent

« Instaurer une gouvernance démocratique »



Claude Pernès, maire (Nouveau Centre) de Rosny-sous-Bois et président de l'Association des maires d'Ile-de-France

« C'est dans le département de la Seine, dans les années 20, qu'a été inventée l'intercommunalité avec la création du grand syndicat des eaux. En 1987, Jacques Chirac, alors Premier ministre et maire de Paris, avait évoqué l'idée d'un district urbain. Son successeur à Matignon, Michel Rocard, s'était, lui aussi, montré favorable à cette idée. Mais aujourd'hui, les communes riches se marient entre elles et les pauvres peinent à trouver chaussure à leur pied. Pourtant, les problèmes de l'agglomération parisienne

sont devenus ceux d'une véritable ville. Il convient d'en finir avec la méthode du consensus selon laquelle tout est bloqué dès qu'un maire manifeste son désaccord. Pour ce faire, il faudra instaurer une gouvernance démocratique du Grand Paris. »

« Développer la polycentralité »



Patrick Braouezec, député et président (PCF) de la CA de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)

« Ce débat est tout sauf une question de bonne administration. Il est politique, car il met en lumière des inégalités sociales et territoriales considérables. A l'heure où l'on parle sans cesse de rééquilibrage Est-Ouest, il convient de rappeler que les "tâches noires" se trouvent au nord. La communauté d'agglomération (CA) de Plaine Commune se situe, en termes de revenu par habitant, à l'avant-dernier rang des CA, juste devant Plaine-de-France (Val-d'Oise). Mais les habitants se sont retrouvés dans ces nouvelles centralités. A

mon sens, l'avenir de l'Ile-de-France passe par cinq ou six pôles du même type, en plus de Paris qui joue un rôle déterminant: Plaine Commune/Plaine-de-France, Seine-Amont-développement, l'Est parisien, au même titre que La Défense ou Issy-les-Moulineaux. »